

Séance extraordinaire du 22 mai 2019



2019-05
113

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 22 mai 2019 à 18 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #0 - Mme Vanessa Roy
Siège #1 - M. Réal Rodrigue
Siège #2 - M. Noel Vigneault
Siège #3 - Mme Karen Talbot
Siège #4 - Mme Suzanne Veilleux
Siège #5 - M. Vincent Breton

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Carl Boilard.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le 16 mai 2019 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de séance extraordinaire, Monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

2019-05
114

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

Attendu que la procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance;

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu que les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-05
115

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE

CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE
02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
04 - Sujets à discuter
 04.01 - Direction des travaux publics
 04.02 - Offre de service urbanisme Guy Lebeau
05 - VARIA
06 - PÉRIODE DE QUESTIONS
07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Attendu que les conseillers sont tous présents et qu'ils ont renoncé à l'avis de convocation;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noel Vigneault et résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant le sujet suivant :

04.02 - Offre de service urbanisme Guy Lebeau

Adoptée unanimement.

04 - Sujets à discuter

**2019-05
116**

04.01 - Direction des travaux publics

Attendu le poste « Inspecteur municipal et chef d'équipe » occupé par M. Vincent Jacques et sa description de tâches établie dans la convention collective;

Attendu la révision proposée par la direction générale et les élus du comité de la convention collective qui recommandent que la description de tâches soit conservée avec les changements suivants :

- « Inspecteur municipal et chef d'équipe » changé par : « Directeur des travaux publics et inspecteur municipal »
- En période hivernale, faire la vérification des routes 24h/24 et 7 jours/7. (retirer)
- Conduire au besoin de la machinerie légère et lourde (retirer ce qui suit : en hiver, premier employé pour déneigement)
- Effectuer les contrôles à l'usine de traitement d'aqueduc et des eaux usées (ajouter : en tout temps).
- Assurer le contrôle de l'usine de traitement d'eau (changer le dimanche par en tout temps).

Attendu les exigences et les responsabilités données dans la description de tâches;

Attendu que le comité de la convention collective recommande la proposition de contrat de travail déposé en comité plénier ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu :

- d'adopter la recommandation du comité de la convention collective et les modifications présentées
- d'adopter le projet de contrat de travail entre la Municipalité de La Guadeloupe et M. Vincent Jacques, Directeur des travaux publics et inspecteur municipal, soumis par la direction générale et de mandater Mme Christiane Lacroix pour sa signature
- de confirmer que le conseil ne rend pas public ce contrat de travail et les documents qui y sont attachés

Éléments d'information publique :

- Échelle salariale débutant à 59 280\$, indexée annuellement
- Entrée en fonction le 2019-05-26
- 40 hrs x 52 semaines

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2019-05
117**

04.02 - Offre de service urbanisme Guy Lebeau

Attendu la volonté du conseil municipal de faire progresser le développement du périmètre urbain;

Attendu le nombre de terrains disponibles pour accueillir de nouveaux développements résidentiels et/ou de nouvelles constructions à l'intérieur du périmètre urbain actuel;

Attendu l'offre de service de M. Guy Lebeau consultant jointe à la présente résolution;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu d'accepter l'offre de service de M. Guy Lebeau Consultant, pour un maximum de 10 heures, au coût de 1 500\$ tx en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

05 - VARIA

Aucun sujet.

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

**2019-05
118**

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 18h45

Carl Boilard, maire

Christiane Lacroix, dir. gén. & sec.